

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 17370

présenté par

M. Roussel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« par décret »

les mots :

« après négociation avec les organisations syndicales et patronales représentatives au niveau national et interprofessionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire ce projet de réforme dans un véritable dialogue social.